



29 & 30 MARS

Châlons-en-Champagne



Championnat régional sénior

Indiv. & 1/2 finale championnat de France N3 équipe

Salle d'armes
Complexe G.Philipe

19 avenue du Général Sarrail



Samedi 29 mars

❖ Seniors Hommes et Dames Équipes

10h00 – APPEL

10h30 – SCRATCH

11h00 – DEBUT DE LA COMPETITION

Formule : 1 tour de poule + tableau d'élimination direct

Dimanche 30 mars

❖ Seniors Hommes et Dames individuel

9h00 – APPEL

9h30 – SCRATCH

10h00 – DEBUT DE LA COMPETITION

Formule : 1 tour de poule + tableau d'élimination direct

Lieux :

Salle d'Armes du Cercle d'Escrime de Châlons-en-Champagne
Complexe Gérard Philippe, 19 av. du Général Sarrail,
51000 Châlons-en-Champagne

Inscriptions :

Inscriptions jusqu'au mercredi 19 mars 23h59

Rappel Hors Délai :

L'extranet restera ouvert jusqu'au lundi 24 mars 23h59 précédant la compétition afin de simplifier l'inscription des retardataires.

Au-delà de la clôture des engagements, il sera possible d'engager un(e) tireur(se) en s'acquittant d'un montant de 3 fois le droit d'engagement au plus tard le jeudi à 23h59 précédant la compétition.

Aucune demande d'inscription ne sera possible au-delà de ce délai.

Le montant de l'(ou des) engagement(s) hors délai devra être réglée sur HelloAsso au plus tard le jeudi à 23h59 précédant la compétition. Aucune inscription ne sera prise en compte si le règlement n'est pas effectué.

En cas d'absence de tireurs - sauf cas de force majeure - il sera obligatoire de payer les frais d'engagement afin d'éviter de pénaliser les clubs organisateurs. En cas de non-paiement le CREGE récupérera auprès du club du tireur les frais d'engagement après un état fait par le club organisateur qui en fera la démarche.

En cas d'engagement hors délai, le règlement doit être fait sur :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-d-escrime-du-grand-est/evenements/hors-delaix-epreuve-regionale-grand-est>

L'engagement hors délai ne sera accepté qu'à réception de la confirmation de paiement.

Si cette procédure n'est pas respectée et que des tireurs non engagés apparaissent malgré tout dans les résultats, ceux-ci seront supprimés des résultats et n'auront pas leurs points aux différents classements

Participation :

Droits d'engagements 15€ indiv, 40€ équipes

Récompenses :

Les 4 premiers de chaque catégorie.

Arbitres :

Tout club engageant un certain nombre de tireurs aux épreuves individuelles dans la même journée (toutes catégories H & D confondues) est tenu de présenter un ou plusieurs arbitres, selon les quotas suivants :

➤ 4 à 8 tireurs engagés : 1 arbitre

➤ A partir de 9 tireurs engagés : 2 arbitres

Pour les épreuves par équipe, les clubs sont tenus de présenter 1 arbitre par tranche de 2 équipes engagées sur la journée (toutes catégories H & D confondues), dès la première équipe inscrite.

Le niveau requis pour les arbitres est Formation Régionale minimum.

Les arbitres départementaux sont autorisés à participer avec l'accord du président de la CRA : Patrick KUJAWA (kujawa.escrime54@outlook.fr).

Sécurité :

Ne seront autorisées aux abords des pistes que les sur-housses.

Seuls les tireurs et capitaines d'équipe seront autorisés à pénétrer sur les pistes.

Responsabilité :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol, perte ou dégradation pouvant survenir aux participants et aux spectateurs.

Restauration :

Viennoiseries, sandwichs variés, boissons chaudes et froides, snacking, desserts... vous seront proposées durant toute la durée de la compétition dans un espace de restauration dédiée.

Questions Pratiques :

Le directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes les décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge.

Contact :

Rodolphe POTDEVIN : 06 71 28 35 86 / cechalons@gmail.com